
Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 28 novembre 2018, à 19 heures 00.

Étaient présents : MM Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
 François Veilleux, maire de Beauceville

Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
 Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier
 Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jonathan V. Bolduc constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6505-18 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal 3.1 Séance régulière du 14 novembre 2018
5.	Administration et finances 5.1 Ristourne surplus 5.2 Adoption du budget pour l'année 2019 5.3 Avis de motion – règlement 206-18 sur les quotes-parts 2019 5.4 Nomination – Comités divers + CLD 5.5 Nomination – Table régionale de la lutte contre la pauvreté 5.6 Aide financière – PADTC 2019 5.6.1 Aide financière – PADTC 2018 5.7 Résolution signature – Dossier ressource humaine 5.8 Avis de motion – règlement relatif au traitement des élus 5.9 Renouvellement du contrat d'entretien et de déneigement
6.	Aménagement du territoire 6.1 Entente intermunicipale 2019 – Urbanisme et environnement 6.2 Conformité Plan d'urbanisme Saint-Jules – 09-2018 6.3 Conformité Zonage Saint-Jules – 10-2018
7.	Développement économique et social 7.1 PADF – Appel de projet

8.	Affaires nouvelles
9.	Période de questions
10.	Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE

3.1 Séance régulière du 14 novembre 2018

6506-18 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018 soit adopté, tel que transmis.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Ristourne – Surplus

ATTENDU QUE par le passé, la MRC puisait dans ses surplus pour équilibrer son budget;

ATTENDU QUE le surplus libre de la MRC n'est ventilé selon la provenance des fonds ou la méthode de répartition des quotes-parts;

6507-18 SUR PROPOSOTION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche ristourne une partie du surplus de la MRC en 2018 au lieu de l'appliquer en baisse de quotes-parts comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	RFU	RISTOURNE
Ville de Beauceville	30,98%	30 984 \$
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	23,27%	23 274 \$
Saint-Joseph-des-Érables	2,82%	2 824 \$
Saint-Alfred	3,15%	3 147 \$
Saint-Odilon-de-Cranbourne	7,62%	7 625 \$
Saint-Victor	14,33%	14 325 \$
Saint-Jules	3,20%	3 202 \$
Saint-Frédéric	5,92%	5 919 \$
Tring-Jonction	6,09%	6 091 \$
Saint-Séverin	2,61%	2 607 \$
TOTAL	100%	100 000 \$

4.2 Adoption du budget pour l'année 2019

6508-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche, pour l'exercice financier de 2019, comportant des revenus et affectations égaux aux dépenses, soient adoptées comme suit :

	2019
REVENUS	
Quotes-parts	2 546 401 \$
Services rendus	134 656 \$
Subventions	1 779 235 \$

Autres – mat.résiduelles	888 950 \$
	5 349 242 \$
DÉPENSES	
Législation	108 563 \$
Administration	480 930 \$
Évaluation	383 677 \$
Sécurité incendie	60 158 \$
Transport	687 012 \$
Hygiène	2 386 580 \$
Aménagement et dev	1 106 404 \$
Loisirs & culture	102 333 \$
autres	21 585 \$
Immobilisations	12 000 \$
total	5 349 242 \$

4.3 Avis de motion – Projet de règlement 206-18 sur les quotes-parts 2019

Je soussigné, Jean-Paul Cloutier, donne un avis de motion que lors d'une prochaine session ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du règlement 206-18 relatif aux quotes-parts 2019 de la municipalité régionale de comté Robert-Cliche.

4.4 Nomination – Comité divers

6509-18

SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, et résolu à l'unanimité que les Comités mentionnés ci-dessous soient formés tel que décrit dans le tableau :

NOM DU COMITÉ	2019
CSP - SÉCURITÉ PUBLIQUE	M. Jonathan V. Bolduc M. Pierre Gilbert M. François Veilleux M. Martin Nadeau
PDZA - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	M. Jean-Paul Cloutier M. Jeannot Roy
BUREAU DES DÉLÉGUÉS	M. Jonathan V. Bolduc Mme Ghislaine Doyon M. Mario Groleau
COMITÉ DU BUDGET	M. François Veilleux M. Martin Nadeau M. Pierre Gilbert M. Jonathan V. Bolduc
AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE LA CHAUDIÈRE	M. Pierre Gilbert M. Jean-Roch Veilleux
TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF	M. Jonathan V. Bolduc Mme Ghislaine Doyon
ADMISSIBILITÉ DU TRANSPORT ADAPTÉ	Mme Ghislaine Doyon
TREMCA	M. Jonathan V. Bolduc M. Jean-Roch Veilleux
TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉES DE C. A.	M. Jean-Roch Veilleux
TABLE DE TRANS. ÉNERGÉT. ET SUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	M. Jonathan V. Bolduc
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	M. François Veilleux M. Jonathan V. Bolduc

	M. Pierre Gilbert
CONSULTATIF AGRICOLE	Mme Ghislaine Doyon
	Mme Denise Roy
RURALITÉ	Mme Ghislaine Doyon
	M. Jean-Paul Cloutier
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI - BEAUCE NORD	M. Jean-Roch Veilleux
DESTINATION BEAUCE	Mme Ghislaine Doyon
COBARIC	M. François Veilleux
TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ROBERT-CLICHE	M. Jean-Roch Veilleux
CLD	M. François Veilleux
	M. Jean-Roch Veilleux
	M. Pierre Gilbert
	M. Jonathan V. Bolduc
	M. Jean-Paul Cloutier
SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE BEAUCERON	M. Martin Nadeau

4.5 Nomination – Table régionale de la lutte contre la pauvreté

ATTENDU la mesure 11 du PAGIEPS du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour poursuivre les Alliances pour la solidarité;

ATTENDU QUE cette mesure vise à mettre en place une approche de gouvernance territoriale reconnaissant l'autonomie des acteurs locaux et régionaux dans la définition des besoins et du potentiel de leurs milieux;

ATTENDU QUE le Fonds québécois d'initiative sociale (FQIS) sera confié aux régions afin de favoriser la mobilisation et la concertation locale et régionale ainsi que le soutien aux projets;

ATTENDU QUE la région doit constituer une table régionale de lutte contre la pauvreté;

ATTENDU QUE cette table sera notamment constituée d'un représentant pour chacun des territoires de la Chaudière-Appalaches;

6510-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jeannot Roy, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Jean-Roch Veilleux comme le représentant de la MRC Robert-Cliche au sein de la Table régionale de lutte contre la pauvreté pour la région Chaudière-Appalaches, et que le préfet de la MRC, monsieur Jonathan V. Bolduc soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC tous les documents relatifs à l'Alliance pour la solidarité.

4.6 Aide financière – PADTC 2019

ATTENDU QU'en 2005 la MRC Robert-Cliche a déclaré sa compétence en matière de transport de personnes;

ATTENDU QUE des services de transport adapté sont disponibles sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce (sauf Saint-Lambert-de-Lauzon) et celui de la MRC Robert-Cliche, et que ceux-ci sont offerts par Transport collectif de Beauce;

ATTENDU QU'en vertu des modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté la MRC est considérée comme mandataire par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des

transports du Québec et que Transport collectif de Beauce est considéré comme l'organisme délégué du service;

ATTENDU QUE les MRC sont responsables des surplus et des déficits de l'organisme délégué et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services concernés;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2019 pour le transport adapté (incluant Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche) adoptées par Transport collectif de Beauce sont de 696 368 \$;

ATTENDU qu'en vertu de nos prévisions budgétaires, la MRC Robert-Cliche prévoit contribuer en 2019 aux services de transport adapté pour une somme de 41 880 \$ (quote-part de 2,13 \$ per capita) selon le décret du Québec de la population 2017;

ATTENDU qu'en vertu des prévisions budgétaires de Transport collectif de Beauce, la participation prévue des usagers est estimée à 189 078 \$ en 2018 (incluant Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche) et la contribution du ministère pour 2019 est estimée à 173 910 \$ (Robert-Cliche seulement);

ATTENDU que la tarification exigée aux usagers du transport adapté pour 2019 demeure la même soit :

Trois dollars (3 \$) pour des déplacements dans la même localité;

Cinq dollars (5 \$) pour des déplacements de 0 à 25 km;

Dix dollars (10 \$) pour des déplacements de 26 km et plus.

6511-18 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Paul Cloutier, et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- Que le conseil confirme au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que la participation financière de la MRC Robert-Cliche au transport adapté sera de 41 880 \$ (quote-part de 2,13 \$ per capita) pour l'année 2019.
- De plus, que la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé de Transport collectif de Beauce (volet transport adapté) dans les services de transport adapté dans les prochaines années.
- Également, le conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que tout ajustement ultérieur, auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2018, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2018 de Transport collectif de Beauce et du rapport d'exploitation.
- Que copie de cette résolution soit transmise à la direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, à la MRC de la Nouvelle-Beauce et à Transport collectif de Beauce.

4.6.1 Aide financière – PADTC 2018

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche offre les services de transport collectif régional depuis 2008 et qu'elle appuie financièrement Transport collectif de Beauce;

ATTENDU QUE le nombre d'utilisateurs sur le territoire de la MRC Robert-Cliche est estimé à 1 200 pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif prévoient que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec correspondra au double de la contribution du milieu, et ce, jusqu'à concurrence de 75 000 \$ par année;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche est responsable des surplus et des déficits, et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

ATTENDU QU'en vertu des prévisions budgétaires 2018 de Transport collectif de Beauce, la participation prévue des usagers du transport collectif pour 2018 est estimée à 75 000 \$ et que la contribution financière du MTMDET est estimée à 75 000 \$ pour l'année 2018;

6512-18 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Veilleux, et résolu à l'unanimité des municipalités participantes;

Que le Conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de verser à la MRC Robert-Cliche une contribution financière de base de 75 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2018;

DE PLUS, la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé de Transport collectif de Beauce (volet transport collectif) dans les services de transport collectif régional dans les prochaines années;

Que le Conseil demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que tout ajustement ultérieur, auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2018, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2018 de Transport collectif de Beauce et du rapport d'exploitation.

4.7 Résolution signature – Dossier ressource humaine

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a convenu de mettre par écrit un contrat avec son directeur général adjoint;

ATTENDU QUE messieurs Provençal et Veilleux ont aussi convenu d'une entente afin de régler le dossier de « rétro » de vacances selon les paramètres convenus pour le Conseil des maires;

6513-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le directeur général et le préfet à signer l'entente convenue et le contrat de travail avec le directeur général adjoint.

4.8 Avis de motion – Projet de règlement 205-18 relatif au traitement des élus

Je soussigné, Jean-Paul Cloutier, donne un avis de motion pour le projet de règlement 205-18 que, lors de la séance régulière du 19 décembre 2018, ce conseil procédera à l'adoption du règlement 205-18 relatif aux traitements des élus de la municipalité régionale de comté Robert-Cliche.

4.9 Renouvellement du contrat d'entretien et de déneigement

ATTENDU QUE l'augmentation des deux montants représentent une hausse 1.1%;

6514-18 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité d'accorder le contrat d'entretien pour l'année 2019 à madame Manon Turcotte au montant de 23 500\$ et un contrat de déneigement à monsieur Mario Cloutier au montant de 1500\$.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE 2019 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6515-18 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Pierre Gilbert, et résolu unanimement que soit approuvé l'Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement, entre la MRC Robert-Cliche et les municipalités de Saint-Alfred, Saint-Victor, Saint-Jules, Saint-Séverin, et Saint-Odilon-de-Cranbourne, au tarif de 64 \$ de l'heure pour l'année 2019 et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ladite entente.

5.2 Conformité Plan d'urbanisme Saint-Jules – 09-2018

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Jules, lors de sa séance tenue le 5 novembre 2018, a adopté son règlement d'amendement au Plan d'urbanisme numéro 03-2015 visant l'agrandissement du périmètre urbanisation et portant le numéro 09-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 6 novembre 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 109.7 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6516-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 09-2018 et de demander à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Jules un certificat de conformité à cet égard.

5.3 Conformité Zonage Saint-Jules – 10-2018

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Jules, lors de sa séance tenue le 5 novembre 2018, a adopté son règlement d'amendement au règlement de zonage numéro 05-2015 visant l'agrandissement du périmètre urbanisation et de la zone R-51 et portant le numéro 10-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 6 novembre 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6517-18 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 10-2018 et de demander à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Jules un certificat de conformité à cet égard.

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

6.1 PADF – APPEL DE PROJET

Le directeur général présente l'appel de projet pour le PADF

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

6518-18 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, la séance est levée à 22 heures 06.

Jonathan V. Bolduc
Préfet

Jacques Bussièrès
Directeur général et
Secrétaire-trésorier